



Le comité de négociation vous souhaite de très joyeuses fêtes et une bonne année 2007!
Souhaitons nous un employeur conciliant pour l'année 2007 et une négo fructueuse!


Université du Québec en Outaouais EXP: 10 2006
 Jean Seigne
 911111
 CHARGE DE COURS
 A000007


INFORMATION AU SUJET DE VOTRE CARTE D'EMPLOYÉE ET D'EMPLOYÉ

Lorsque votre carte d'employé arrivera à échéance, n'hésitez pas à appeler Martine Gaudreault pendant les heures d'ouverture des bureaux du Service des ressources humaines et financières de l'UQO au 819-595-3900 poste 3902, et ce, afin de prendre rendez-vous avec elle au local E-1710 du pavillon Alexandre-Taché.

Politique éditoriale

Le Papier est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès d'autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux. Le Papier est publié deux fois par année. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lectrices et des lecteurs qui désirent exprimer leurs opinions ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs et auteures et ne reflètent pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditrice. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditrice. La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans Le Papier. L'éditrice se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
 Local A-2126, pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau [Québec] J8X 3X7
 Adresse postale > Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau [Québec] J8X 3X7
Téléphone > [819] 773-1692
Télécopieur > [819] 773-1690
Courriel > sccc-uqo@uqo.ca
Site Web > www.uqo.ca/sccc-uqo



Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

CONSULTEZ VOTRE COURRIEL DE L'UQO ET VISITEZ
NOTRE SITE WEB POUR DES NOUVELLES
WWW.UQO.CA/SCCC-UQO
VOTRE SYNDICAT TIENT À RESTER EN CONTACT AVEC VOUS!

AUX CHARGÉS DE COURS VENANT DE L'EXTÉRIEUR :
POUR COMMUNIQUER AVEC L'UNIVERSITÉ
SANS FRAIS, COMPOSEZ LE
1 800-567-1283
ET LE SYNDICAT
1 800-567-1283 poste 1692

LE PAPIER

SCCC-UQO

JOURNAL DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

VOLUME 14, NUMÉRO 2
DÉC. 2006 ISSN 1488-1616

NOS CONDITIONS D'EMPLOI SONT VOS CONDITIONS D'APPRENTISSAGE!



Mot du président : Serons-nous les dindons de la farce?

Aucunement! Dans l'édition du journal *Le Papier* d'avril 2003 (édition précédant la ronde de négos de la présente Convention collective), on se demandait si nous devions être conciliants ou radicaux. On affirmait que « Les relations de travail que nous entretenons avec nos patrons ont avantage à être harmonieuses peu importe l'organisme pour lequel on travaille ». En même temps, on indiquait qu'il y avait un danger à cette réalité.

L'histoire nous démontre qu'effectivement nous avons raison d'en douter. Nous avons dû faire trois semaines de grève afin que nos patrons nous entendent crier haut et fort, afin qu'ils réalisent que nous ne baisserions pas les bras. Était-ce une façon conciliante de négocier?

Jamais dans l'histoire du Syndicat, il n'y a eu autant de griefs et d'arbitrages que depuis la signature de la nouvelle Convention collective. L'employeur gruge son espace d'action. Étant donné le résultat défavorable des deux arbitrages en 2006, dont un qui concerne directement le mode d'attribution (article 9 de la CC), nous devons mieux circonscrire le champ d'action de l'employeur afin de réduire les interprétations possibles et divergentes.

Serons-nous conciliants?

Cela dépend de l'attitude de l'employeur. Nous verrons prochainement, si l'employeur désire négocier sérieusement. Nous verrons comment iront les négociations des clauses dites faciles ou simples à corriger. Et si cela n'avance pas, nous saurons quoi faire et comment agir par la suite à la table de négo.

Comment se dérouleront les prochaines négos?

Difficilement, car nous avons quelques interprétations à corriger et des éclaircissements à apporter à notre Convention collective, afin que l'employeur ne puisse donner sa propre interprétation des textes. De plus, nous avons des conditions d'emploi à protéger dans l'intérêt de la pédagogie, notamment en ce qui a trait à la taille grandissante des groupes. En effet, il y a de plus en plus d'étudiants par groupe, ce qui fait exploser le nombre de grands groupes. Il nous fera plaisir d'aiguiller l'employeur sur ce que sont des tailles de classes qui correspondent à la pédagogie appropriée à la matière. Il est malheureusement évident que l'obsession des compressions

à tout prix prive l'employeur de sa vision originale de l'enseignement universitaire. Nous nous battons autant pour le droit de la communauté à une pédagogie qui est digne d'elle que pour protéger les conditions de travail contre l'arbitraire.

Finalement, notre intégration se fait de mieux en mieux au sein de l'Université, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire. Nous avons eu dernièrement quelques bonnes nouvelles quant à l'intégration des personnes chargées de cours aux réunions départementales. En effet, quelques départements ont récemment accepté notre présence comme observateurs. Nous sommes ainsi acceptés aux réunions maintenant dans huit départements sur dix.

Nous avons un objectif principal pour la prochaine Convention collective : celui d'être reconnus à notre juste valeur.

Marc Aubé
Président du SCCC-UQO





Au revoir André-Jean

Il y a quelques semaines, je suis arrivée au pavillon Lucien-Brault et on m'a dit : « Marie-Josée, as-tu entendu la dernière nouvelle? L'Université perd un *gros morceau*. » « Mais quelle nouvelle? » ai-je répondu. Et on a répliqué : « André-Jean quitte l'Université. »

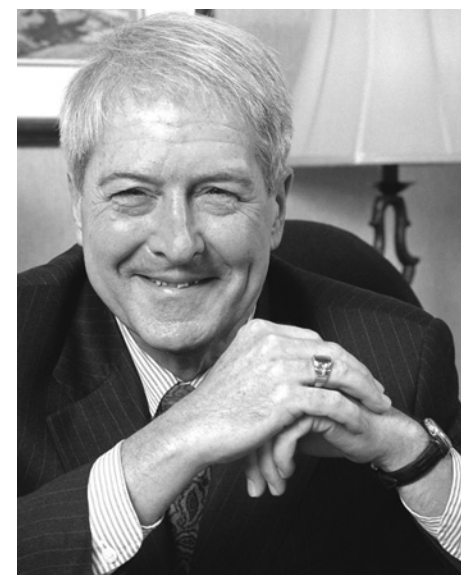
Tout le monde connaît la quantité de travail abattu par André-Jean; très peu de personnes en font autant que lui. Cependant, ses performances impressionnent encore davantage.

Quand la nouvelle voulant que le poste de directeur de la gestion académique soit élevé au niveau de doyen, personne n'a formulé de critique négative à cet effet. Cela allait de soi. Pourtant, les règlements de griefs, les négociations collectives, parties importantes des tâches liées à l'emploi, représentent une source réelle de conflits. Par ailleurs, quiconque a eu à négocier avec André-Jean sait l'importance d'être préparé, de bien monter ses dossiers et de bien connaître la Convention collective ainsi que les liens entre les différentes clauses. Sinon, la cause est tout simplement perdue d'avance.

Entre autres, André-Jean connaît la signification de négociateur qui implique : écouter l'autre, le comprendre, arriver à un compromis et finalement, à une entente ainsi que surtout, respecter cette entente. Voilà pourquoi l'Université perd un *gros morceau*.

Bonne chance André-Jean dans cette nouvelle période de ta vie! Entrepris ton *job* de retraité avec autant de professionnalisme que celui effectué à l'UQO, et ce sera une réussite!

Marie-Josée Bourget
Chargée de cours, département des études langagières



PREMIÈRE ÉDITION DU CONCOURS POUR LE PRIX JEAN-PIERRE LATOUR

Le Prix Jean-Pierre Latour vise à encourager, chez les étudiantes et étudiants de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI), le développement de voix et de perspectives critiques vis-à-vis le domaine de l'image, ses productions, ses pratiques et son discours. Le prix a été créé en mémoire de la contribution exemplaire du regretté Jean-Pierre Latour (1951-2005) au sein de l'équipe professorale de l'ÉMI, à titre de chargé de cours, notamment pour les cours théoriques.

Le Prix Jean-Pierre Latour est une initiative conjointe de l'ÉMI et du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO (SCCUQO).

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Mot du président : Serons-nous les dindons de la farce?
- 2 Au revoir André-Jean
Prix Jean-Pierre Latour
- 3 Exigences de qualification pour l'enseignement et reconnaissance de ces exigences
Processus d'attribution des charges de cours
- 4 Pourquoi enseignons-nous à St-Jérôme?
- 5 Que faire avec les grands groupes?
Quoi de neuf avec les plages horaires?
- 6 Journée nationale des personnes chargées de cours
- 7 8 suggestions pour rédiger votre projet d'intégration
- 8 Mouvement provincial des personnes chargées de cours
Solution logique au manque de fonds pour l'éducation supérieure...
- 9 Le perfectionnement continue de notre enseignement : une priorité
Prix d'excellence en enseignement 2006
- 10 Régime de retraite des chargés de cours (RRCCUQ)
- 11 Discorde syndicale?
- 12 Vœux de Noël et divers infos

Exigences de qualification pour l'enseignement et reconnaissance de ces exigences (EQE)

Afin de pouvoir enseigner d'autres cours qui vous intéressent et pour lesquels vous croyez avoir la compétence et les qualifications nécessaires pour le faire, vous pouvez demander, par écrit, au Département dans lequel vous êtes inscrite ou inscrit sur les listes de pointage de priorité, de reconnaître vos nouvelles EQE. **Vous pouvez demander ces EQE en tout temps.**

À ces fins, vous présentez votre demande conformément à la clause 7.09 et le Département vous rendra, par écrit, une décision motivée dans les dix (10) jours.

Retenez que tout au long de votre carrière comme personne chargée de cours, lorsque vous obtenez un diplôme additionnel ou un niveau d'expérience supplémentaire pouvant vous qualifier, vous pouvez faire reconnaître de nouvelles EQE pour augmenter vos chances d'obtenir d'autres charges de cours.

Cet article nous amène à vous parler du prochain sujet, le processus d'attribution des charges de cours.

Processus d'attribution des charges de cours

DÉBUT DU PROCESSUS

Les activités d'enseignement disponibles à chaque trimestre vous sont transmises par courrier recommandé, le dernier mercredi du mois d'octobre pour le trimestre d'hiver, le dernier mercredi du mois de février pour le trimestre d'été et le dernier mercredi du mois de mai pour le trimestre d'automne.

Cependant, vous pouvez recevoir tous les documents trois (3) jours à l'avance en signalant à la technicienne de votre Département que vous préférez le mode de transmission électronique. Je vous encourage à privilégier la voie électronique pour des raisons environnementales et économiques.

MISE EN CANDIDATURE

Peu importe le mode de transmission choisi, vous devez retourner vos formulaires de mise en candidature en version papier au bureau de la technicienne de votre Département par la poste ou par courrier interne. **Assurez-vous que la technicienne a bien reçu vos documents avant la date limite et conservez la preuve de réception.**

ATTRIBUTION

À la fin de la période de mise en candidature, la technicienne procède à l'attribution des cours disponibles aux personnes chargées de cours. Celle-ci attribue un (1) cours par personne à

chaque tour. Elle commence donc par la personne qui a le plus haut pointage de priorité et ainsi de suite. Ensuite, elle recommence autant de tours complets qu'il est nécessaire pour attribuer toutes les activités d'enseignement demandées par les personnes chargées de cours.

PAR ANTICIPATION

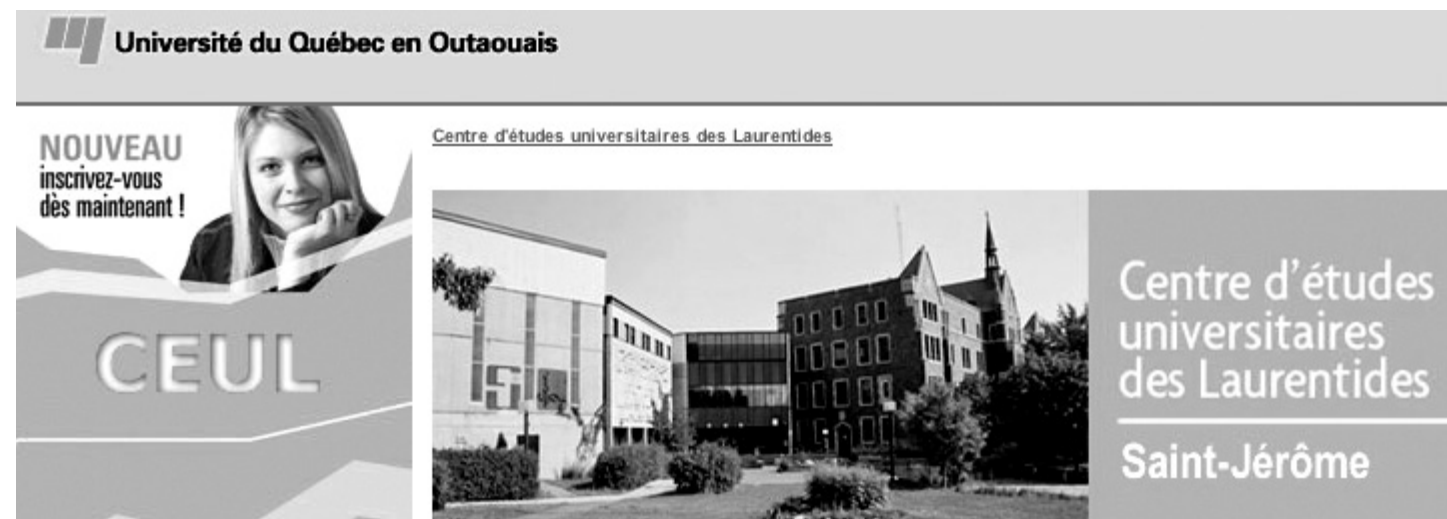
Aussi, vous pouvez postuler par anticipation. Je vous le conseille fortement, puisque si une professeure, un professeur, ou une personne chargée de cours abandonne un cours pour lequel vous avez les EQE, votre candidature sera retenue en tenant compte des cours obtenus selon l'attribution régulière et votre pointage de priorité.

Il est bien important de lire la lettre de présentation de votre Département. Il faut absolument indiquer **le nombre de cours désirés** sur le formulaire de mise en candidature. Soyez attentifs, dans certains départements, les cours-stages doivent être demandés uniquement sur les formulaires de mise en candidature par anticipation.

Nous espérons que ces explications vous aideront à mieux comprendre le processus d'attribution des cours. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous téléphoner au 819 773-1692.

Gérard Gratton
Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Pourquoi enseignons-nous à St-Jérôme?



ST-JÉRÔME.

Il y a 3 ou 4 ans déjà, l'UQO a réalisé que St-Jérôme et ses environs n'étaient pas dans la mire des universités québécoises. L'UQO a compris qu'une clientèle étudiante importante pourrait être desservie dans les Laurentides et que, de ce fait, cela lui permettrait, d'augmenter l'effectif étudiant. C'est dans cette perspective que le réseau de l'université du Québec, section outaouaise, a décidé de s'impliquer dans cette région.

La réponse fut plus importante qu'on l'avait anticipé et les étudiantes et étudiants intéressés par un parcours d'études universitaires, se sont présentés dans les programmes que nous avons ouverts. Ainsi, depuis 2004, plusieurs programmes de formation ont été développés à St-Jérôme soit, l'éducation préscolaire et enseignement primaire, la psychoéducation, les sciences infirmières, le travail social. Deux certificats sont ou seront également offerts soit celui en relations industrielles et ressources humaines et celui d'initiation à la traduction professionnelle. Il y a également des programmes d'études supérieures en sciences infirmières (DESS et maîtrise) et le programme court en gestion de projet.

En septembre 2006, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Denis Dubé, annonçait fièrement, lors d'une réunion de la Commission des études, que **10% de la population globale de l'UQO** (560 étudiantes et étudiants) fréquente le Centre d'Études Universitaires des Laurentides (CEUL).

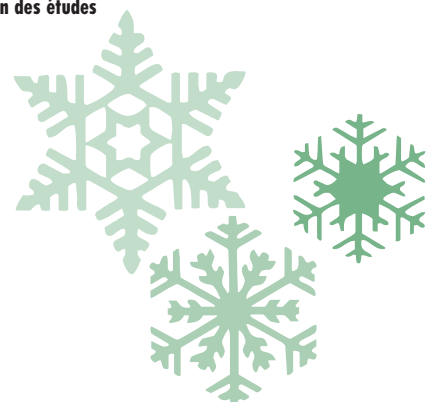
Face à cet état de fait, l'Université se voit obligée de mobiliser d'importantes ressources dans le but d'assurer le développement du CEUL.

Une question a vite été mise sur le tapis, à savoir, le nombre de locaux disponibles pour l'enseignement et pour les services. Il est pertinent de mentionner que jusqu'à maintenant, c'est le Cégep de

St-Jérôme qui acceptait de fournir les locaux nécessaires pour les cours dispensés par l'UQO. Or, il est rapidement apparu que cette co-habitation devenait un problème majeur en raison des besoins importants d'espace. Comme une nouvelle construction du Cégep était planifiée, l'UQO croyait qu'un espace significatif lui serait consacré. Malheureusement, il est relativement facile de comprendre que cet espace ne sera pas suffisant, surtout si l'UQO veut continuer à offrir des services universitaires à la population de cette région. Quoiqu'il en soit, grâce à un don majeur de la ville de St-Jérôme, un nouveau campus de deux pavillons sera éventuellement construit.

Ceux et celles qui, parmi nous, ont eu l'occasion de s'impliquer à cet endroit, réalisent facilement tout le potentiel universitaire de cet endroit. Il est à souhaiter que dans un avenir rapproché, ce centre continuera de grandir et que des locaux adéquats seront à la disposition de tous.

René Bédard
Représentant à la Commission des études



Que faire avec les grands groupes? Quoi de neuf avec plages horaires?



Les personnes chargées de cours font face aussi à deux autres enjeux majeurs en ce moment, enjeux qui ont également été soumis à la Commission des études. Il s'agit des grands groupes et des plages horaires actuelles.

À cet effet, il y a plus de 24 mois, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Dubé, ainsi que les affaires départementales formaient un comité chargé d'étudier les implications pédagogiques des grands groupes. Le comité a terminé son rapport au printemps dernier et nous attendons que la Commission des études en prenne connaissance. Les grands groupes deviennent une réalité de plus en plus fréquente, et plusieurs personnes chargées de cours se retrouvent avec des groupes plus nombreux que les sessions précédentes. Notre syndicat s'avère proactif en matière de soutien pédagogique, en nous offrant des formations, mais il faudrait que l'université mette aussi sur pied des mesures de soutien à l'enseignement et à la pédagogie. Ce dossier demeure actif et nous espérons vous donner de nouvelles informations ultérieurement.

Par ailleurs, la Commission des études a aussi mandaté un comité pour explorer la problématique des plages horaires et trouver des pistes de solutions. Ce comité est composé de :

- deux professeurs;
- deux personnes chargées de cours, Robert Legris et moi-même;
- trois étudiants et;
- une représentante du décanat des études.

À ce jour, le comité s'est réuni à 4 reprises. L'ensemble des membres de ce comité s'entend pour dire que les cours dispensés après 21h sont anti-pédagogiques tant pour les étudiants que pour les personnes chargées de cours. Nous mesurons aussi le nombre réel de plages horaires distinctes dont nous avons besoin chaque jour et les impacts d'étaler les cours sur l'ensemble de la semaine. Nous explorons différentes solutions en tenant compte des nouvelles con-

structions (CRTL et aile G) ainsi qu'à l'éventuelle fusion des deux pavillons. Le dépôt de notre rapport est attendu en janvier 2007.

Les trois dossiers présentés sont très liés : l'impact des grands groupes se fait ressentir partout que ce soit au CEUL ou à l'UQO, les plages horaires du CEUL sont différentes de celles de l'UQO et, finalement, le nombre de grands groupes par session entraîne un changement dans les besoins de locaux (besoin de moins de locaux, mais de locaux plus grands).
À suivre en cours d'année.

Caroline Cyr
Représentante à la Commission des études



Journée nationale des personnes chargées de cours

8 suggestions pour rédiger votre projet d'intégration

**NOS CONDITIONS
D'EMPLOI SONT
VOS CONDITIONS
D'APPRENTISSAGE!**



Afin de souligner la **Journée nationale des chargées et chargés de cours de l'UQO**, toute la communauté universitaire a été invitée, le mercredi 22 novembre dernier, à un déjeuner de crêpes, café et jus à la cafétéria des pavillons Lucien-Brault et Alexandre-Taché, tout cela servi par plusieurs de nos collègues. À cette occasion, deux bourses de 500 \$ ont été allouées à deux étudiantes en travail social, Nathalie St-Amour et Viviane Gauthier. Des chèques-cadeaux de 50 \$ de la librairie COOPSCO ont également été tirés au sort.

Le 22 novembre a également été l'occasion d'accueillir les nouvelles personnes chargées de cours lors d'un 5 à 7.

Nous avons également inauguré une campagne de visibilité sous le thème : « nos conditions d'enseignement sont vos conditions d'apprentissage ». Ce slogan, illustré par la caricature géniale de Paul Roux, bédéiste et chargé de cours à l'ÉMI, vise à dénoncer les grands groupes.

Isabel Côté
Vice-présidente à l'information et à la vie syndicale



Richard Langlois, Gérard Gratton, Céline (employée de la cafétéria), Luce Gilbert et Monique Gouvreau-Proulx.



Mohamed Handouyahia et Yanik Harnois



Nathalie St-Amour (étudiante en travail social) et Luce Gilbert.

Vous avez une idée géniale qui pourrait améliorer la qualité de votre enseignement et des apprentissages de vos étudiants?
Vous pensez pouvoir améliorer la collaboration entre les actions des intervenants et les visées de votre Département?
Vous envisagez une toute nouvelle présentation de cours (ex: co-enseignement, formule d'enseignement individualisé...ou un nouveau contenu de cours que la direction de votre Département accepte offrir).

Vous êtes alors la candidate ou le candidat de premier rang pour présenter un projet d'intégration. Toutefois, le temps de cogitation qui vous a mené à la présentation de votre projet ou à l'établissement de vos objectifs ainsi que la rédaction de votre projet sur le formulaire ne peuvent faire partie de votre demande.

Nous vous suggérons les étapes suivantes pour soumettre votre projet :

1. présenter, de façon claire, précise et succincte, chaque partie de votre projet sur le formulaire prévu à cet effet (ne rien inscrire dans l'espace réservé au Comité départemental d'intégration, qui doit être complété et signé par la direction du Département ou être remplacé par une lettre d'accompagnement démontrant l'intérêt du Département pour qu'un tel projet se réalise);
2. définir clairement les objectifs généraux et spécifiques que vous poursuivez;
3. résumer clairement votre projet en :
 - ▶ utilisant des verbes à l'indicatif ou à l'infinitif; l'emploi du conditionnel démontre une certaine incertitude quant à la capacité de réalisation du projet;
 - ▶ décrivant la clientèle qui profitera des retombées pédagogiques de votre projet;
 - ▶ nommant les personnes (autres c.c., professeurs, direction de module ou de département) qui ont déjà accepté de collaborer à la réalisation de votre projet;
 - ▶ décrivant les outils d'évaluation que vous utiliserez pour assurer la qualité de votre réalisation;
 - ▶ démontrant comment votre projet améliorera d'une façon ou d'une autre la situation actuelle;
 - ▶ précisant la durée d'utilisation de votre production et la possibilité qu'elle soit généralisée, réutilisée ailleurs ou par d'autres intervenants.
4. déterminer le nombre d'heures prévu pour chaque étape du projet, un nombre global et approximatif ne suffit pas;
5. vous assurer de connaître le taux horaire payé aux personnes chargées de cours au moment de la rédaction de votre projet (actuellement de 45,61\$ l'heure);
6. distinguer les catégories de tâches que votre projet exige; ainsi, un taux horaire de 45,61\$ peut être demandé pour un travail de

type professionnel, alors qu'une somme moindre serait allouée à du travail de bureau (mise en page d'un document, impression de document, etc);

7. décrire clairement le produit final auquel on est en droit de s'attendre;
ex : informatisation d'un cours et rédaction d'un manuel ou d'un fascicule;
8. étaler l'ensemble des activités reliées à votre projet d'octobre à mai, de façon à ne pas commencer le travail avant que le projet ne soit accepté.

Somme toute, **soyez convaincus et vous serez convaincants.**

EXEMPLES DE PROJETS D'INTÉGRATION

- ▶ **ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION** visant à former des préceptrices ou précepteurs (personnes déjà en milieu de travail) qui devront agir à titre de superviseurs et devant se familiariser avec les contenus des cours enseignés.
- ▶ **PRODUCTION DE DOCUMENTS D'APPOINT** à l'enseignement de différents programmes.
- ▶ **ÉLABORATION DE CONTENUS** de cours répondant à des besoins particuliers de certains étudiants et étudiantes.
- ▶ **ÉLABORATION D'UNE DÉMARCHE** visant à habiliter le personnel enseignant à l'application d'une nouvelle méthode d'enseignement d'une langue étrangère.
- ▶ **ÉLABORATION D'UN PROGRAMME** pour la mise en œuvre de journées d'études au cours desquelles professeurs et personnes chargées de cours d'un même département travailleraient à partager leurs acquis, à arrimer les contenus de cours, les exigences, les éléments et barèmes d'évaluation utilisés, à élaborer des épreuves communes d'évaluation...
- ▶ **AMÉLIORATION DE CERTAINS CONTENUS** de nouveaux programmes offerts à l'UQO à partir des remarques et des évaluations produites à leur première année de mise en œuvre.
- ▶ **ÉLABORATION DE MATÉRIEL DE BASE** ou d'accompagnement (si aucun n'est disponible) facilitant l'acquisition des apprentissages.
- ▶ **PRODUCTION DE GUIDES D'UTILISATION DE LOGICIELS** ou d'outils complexes proposés comme matériel.
- ▶ **COLLABORATION DE PERSONNES CHARGÉES DE COURS** à la révision de certains plans de cours existants ou de certains contenus de programmes qui doivent être mis à jour.
- ▶ **MISE EN ONDE INFORMATIQUE** de certains cours (notes de cours, exercices, solutions...).

Nicole Durocher
Membre du Comité d'intégration pédagogique

Mouvement provincial des personnes chargées de cours

Saviez-vous que votre Syndicat ainsi que :

- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL);
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCCUM);
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC);
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski (SCCUQAR);
- Syndicat des chargées et chargés de cours à l'éducation des adultes de Concordia;
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT);
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM);
- Association des chargées et chargés de cours d'enseignement de l'ETS;
- Association des tuteurs de la Téléq

sont regroupés au sein de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) et mènent des négociations locales avec leurs employeurs respectifs depuis plus de vingt-cinq ans. Ces négociations locales reposent sur une expertise certaine, développée au cours des ans. Un modèle de négociation s'est formé, modèle dans lequel on trouve un fond commun important tenant compte des particularités locales et qui reflète la culture propre à chaque établissement universitaire.

Depuis quinze ans, les syndicats de chargées et chargés de cours font l'expérience d'une négociation regroupée sur une base volontaire et concertée, comme le préconise la CSN. Les textes de Convention collective sont comparables et les dates d'échéances de ces Conventions permettent de s'engager dans la phase des négociations locales. La FNEEQ encourage cette forme de concertation entre les syndicats, du fait des avantages qui en résultent pour la Fédération et pour les syndicats affiliés eux-mêmes.

La CSN apporte son soutien financier et organisationnel à cette négociation concertée, permettant ainsi de développer le modèle et de consolider cette expérience originale dans le monde de l'enseignement universitaire. Cette expérience de négociation concertée a été entreprise par une décision commune des syndicats de chargées et chargés de cours, après une évaluation et des débats tenus dans les assemblées générales de chaque syndicat.

Lorsque nous négocierons notre prochaine Convention collective, nous sommes assurés d'un appui de la CSN, du CCSNO (Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais), de la FNEEQ et des autres syndicats du Regroupement université. Nous avons d'ailleurs déjà eu la visite de nombreux représentants de ces organismes lors d'une manifestation devant l'UQO à la fin mars 2004. À cet effet, un conseiller syndical de la CSN nous guide et nous accompagne durant toute la période des négociations.

En conséquence, nous serons en mesure de bien débiter notre prochaine ronde de négociations en janvier 2007.

Gérard Gratton
Vice-président à la convention collective et aux relations de travail
Source FNEEQ

Solution logique au manque de fonds pour l'éducation supérieure : Une hausse des transferts fédéraux pour un réinvestissement en enseignement supérieur

Depuis plus d'un an, la table des partenaires universitaires (TPU), composée des fédérations représentant les étudiants, les professeurs d'universités, les chargées et chargés de cours, le personnel professionnel, le personnel de soutien des universités québécoises, réclame le recouvrement des transferts fédéraux alloués à l'enseignement supérieur et ce, sans condition. Le recouvrement de la contribution fédérale devrait permettre au gouvernement québécois de réinvestir dans les universités et les collèges du Québec.

Au milieu des années 1990, le gouvernement fédéral a coupé 2,2 milliards de dollars dans les transferts canadiens en matière de programmes sociaux. Cette somme équivaut, en dollars d'aujourd'hui, à un montant approximatif de 4,9 milliards. Pour le Québec, cela correspond à une enveloppe de 1,2 milliard. Un rétablissement du niveau de transferts de l'ordre de 4,9 milliards de dollars ne ferait que ramener la contribution fédérale à son niveau de 1994-1995.

Au fil des ans, le gouvernement fédéral, déséquilibre fiscal aidant, a réussi à générer d'importants surplus budgétaires qui lui ont permis de financer des programmes ciblés au lieu de contribuer au financement de base de l'enseignement postsecondaire. On peut par ailleurs s'inquiéter du fait que le gouvernement fédéral impose ses priorités par le biais de ses programmes, en incitant les universités à favoriser la recherche, au détriment de l'enseignement.

Depuis plusieurs mois, la communauté universitaire québécoise a souvent insisté sur l'urgence d'augmenter les transferts fédéraux. En février 2006, lors du sommet du Conseil de la fédération sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle, le consensus québécois s'est étendu au Canada. En effet, outre les premiers ministres des provinces et des territoires, des représentants du monde de l'éducation, du milieu des affaires et du travail ont établi un consensus sur la nécessité d'augmenter rapidement les transferts fédéraux.

À la veille de la mise à jour économique du gouvernement fédéral, prévue au mois de novembre, la Table des partenaires universitaires rappelle le consensus obtenu lors du Sommet sur l'éducation postsecondaire. De plus, la TPU demande au premier ministre Harper de respecter ses engagements visant à régler le déséquilibre fiscal et à accroître les transferts aux provinces dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Pour les partenaires du réseau universitaire, le rétablissement des transferts de l'ordre de 4,9 milliards de dollars serait l'occasion de franchir un premier pas vers un règlement du déséquilibre fiscal. Par ailleurs, il faudra rester vigilants pour que les sommes reçues servent à l'augmentation du financement de base des établissements et non à des projets ciblés.

Marie Blais
Vice-présidente
Fédération des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN)

Le perfectionnement continue de notre enseignement : Une priorité

Un des acquis importants de notre syndicalisation est, sans aucun doute, le programme de perfectionnement des personnes chargées de cours. La politique qui encadre ce programme s'articule autour de trois axes principaux qui caractérisent la volonté d'accroître la qualité de l'enseignement des personnes chargées de cours à l'UQO. Ces trois volets vont du perfectionnement personnel et collectif à la mise à jour des connaissances.

Jusqu'à la fin mai, les fonds annuels alloués au perfectionnement personnel (études avancées) et collectif sont déjà engagés. Pour le perfectionnement collectif, les activités de formation à l'horaire cette année incluent :

- ▶ l'orientation et la connaissance du milieu;
- ▶ les habiletés d'enseignement;
- ▶ devenir un enseignant stratégique;
- ▶ la gestion de classe;
- ▶ l'enseignement au grand groupe;
- ▶ l'évaluation des travaux d'étudiants;
- ▶ le transfert des apprentissages;
- ▶ l'accompagnement des stagiaires;
- ▶ la recherche documentaire;
- ▶ et, le petit dernier, WebCT.

Pour ce qui est du volet « Mise à jour des connaissances », qui s'articule autour du perfectionnement court (participation à des colloques), près de la moitié des fonds de l'année est déjà engagée, alors que la saison des colloques est loin à l'horizon. Avant de conclure, nous aimerions aussi mentionner que, de façon exceptionnelle, des fonds peuvent aussi être accordés pour de l'aide pédagogique individuelle requise suite à l'évaluation de l'enseignement. Depuis ses débuts, le programme de perfectionnement des personnes chargées de cours a contribué de façon positive à la qualité de l'enseignement à l'UQO. Cette année, comme c'est le cas la plupart du temps, la demande va dépasser l'offre. L'an dernier, la totalité des fonds n'a pas été utilisée.

Toutefois, comme il est difficile de prévoir les variations annuelles des fonds consacrés à la qualité de l'enseignement, il nous apparaît impératif de revoir le mode de répartition du budget de perfectionnement. Nous faisons présentement face à une demande croissante de besoins et croyons que les fonds pour assurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement des personnes chargées de cours requièrent une augmentation des budgets de perfectionnement.

L'accumulation des surplus des fonds de perfectionnement, non utilisés dans les premières années de son existence, aurait sûrement, alors qu'il était peu connu, permis d'éviter le manque important de fonds de perfectionnement qui pointe à l'horizon. Pour nous, la qualité de l'enseignement passe par un engagement effectif de l'UQO quant au perfectionnement des personnes chargées de cours et, par conséquent, vers l'accroissement des budgets de perfectionnement.

Madeleine Godbout et Michel Hébert, représentants au Comité de perfectionnement

Prix d'excellence en enseignement 2006



Le texte suivant est tiré de la présentation faite par Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO, dans le cadre de la Collation des grades le samedi 28 octobre 2006.

Le prix d'excellence en enseignement pour les personnes chargées de cours 2006 est décerné à Christiane Bourdages Simpson qui enseigne depuis 1996 au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre du baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire.

Christiane Bourdages Simpson est, comme elle le dit elle-même, un produit 100 % UQO. Elle y a en effet récolté trois diplômes : un certificat en éducation de la prime enfance en 1989, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire en 1993, et une maîtrise en éducation en 1999.

Elle œuvre dans le domaine de l'éducation depuis 1975 et son implication au niveau de divers organismes et associations du monde de l'éducation lui permet de contribuer au bien-être des enfants et à la réflexion qui suscitent les principes pédagogiques liés à l'acte d'enseigner. Elle joue également un rôle d'agent de changement depuis de nombreuses années dans les milieux scolaires à travers tout le Québec. En 2004, l'Association d'éducation préscolaire du Québec lui remettait le prix Monique Vaillancourt-Antippa pour souligner son dynamisme et son engagement dans le milieu préscolaire et sa contribution à la promotion et à l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire au Québec.

Elle a su créer des liens privilégiés avec ses étudiants et étudiantes qui ont gardé le contact avec elle, et ce même après plusieurs années. Témoignant de l'appréciation de son enseignement, une de ses anciennes étudiantes écrit : « Ma reconnaissance est profonde pour celle qui, en si peu de temps, a réussi à m'inculquer des valeurs qui font de moi une enseignante ouverte d'esprit, qui a à coeur la réussite des enfants et qui croit en leur potentiel ».

Au cours des années, Christiane Bourdages Simpson a fait preuve d'innovation sur le plan pédagogique, d'un remarquable sens pratique et d'un esprit rigoureux dans le but de répondre au contexte actuel du milieu scolaire.

Régime de retraite des chargés de cours (RRCCUQ)

Le présent communiqué vise à fournir, aux participants au Régime, des renseignements sur les ententes de transfert et sur les procédures administratives connexes.

CADRE LÉGAL

Le règlement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ)¹ permet au Comité de retraite d'approuver la conclusion² d'une entente de transfert avec le gouvernement canadien, le gouvernement d'une province, une institution ou avec un employeur ayant un régime de retraite.

ENTENTES DE TRANSFERT CONCLUES

Le Régime de retraite des chargés de cours a conclu des ententes de transfert avec les organismes suivants :

- ▶ La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA);
- ▶ Le Régime de retraite des employés de l'Université du Québec (RRUQ);
- ▶ Le Régime de retraite de l'Université de Montréal;
- ▶ Le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval;
- ▶ Le Régime complémentaire de retraite de certains employés de l'Université Laval.

BUT DES ENTENTES DE TRANSFERT

Le but des ententes de transfert est d'assurer aux participants concernés une plus grande sécurité financière à la retraite. Elles permettent la reconnaissance, au régime de retraite d'un nouvel employeur, des cotisations ou des années de participation et de service au régime d'un ex-employeur. La reconnaissance des cotisations ou des prestations acquises peut être partielle ou totale selon la valeur relative des régimes de retraite concernés. De plus, les ententes de transfert peuvent se faire dans les deux sens, c'est-à-dire du RRCCUQ vers un nouveau régime ou de l'ancien régime vers le RRCCUQ.

1. Principalement l'article 9.2 dudit règlement que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : http://www.uquebec.ca/sgdaj/loi_reg/annex_6c.pdf

2. Après l'autorisation préalable de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir bénéficier des ententes de transfert, le participant doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- ▶ être un participant actif au régime d'arrivée depuis au moins trois mois;
- ▶ avoir des droits dans le régime de départ;
- ▶ ne pas être admissible à une rente non réduite du régime de départ;
- ▶ ne pas recevoir une rente de retraite du régime de départ.

DÉMARCHES À SUIVRE ET ÉVALUATION DU TRANSFERT

Pour se prévaloir du droit au transfert, le participant est invité à faire parvenir à chacun des régimes concernés la demande d'estimation du montant transférable prévue à l'Appendice A de l'entente de transfert. Ce formulaire est disponible à la Direction du RRCCUQ ou auprès des régimes avec lesquels des ententes de transfert sont conclues.

Le montant transférable correspond au minimum entre les montants suivants : le montant disponible en vertu du régime de départ ou la somme exigée en vertu du régime d'arrivée. Il est à noter, qu'à la suite du versement du montant transférable, les prestations sont exclusivement déterminées selon les dispositions du régime d'arrivée.

Si vous souhaitez transférer des sommes vers un régime ou en provenance d'un avec lequel le RRCCUQ a conclu une entente cadre de transfert, nous vous invitons à communiquer avec la Direction du Régime, soit par téléphone au numéro (418) 657-4327 ou par courriel à l'adresse suivante : rrccuq@uquebec.ca. Le personnel de la Direction vous donnera toute l'information requise ainsi que les formulaires appropriés en vue d'effectuer le transfert.

Pour plus de renseignements sur le RRCCUQ, nous vous invitons à consulter notre site Web sous la rubrique « Retraite » à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rrcc ainsi qu'à la rubrique « Questions et réponses » à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rrcc/divers/questions_reponses.html

Jean Drouin, Directeur
Régime de retraite des chargés de cours, Université du Québec



Discorde syndicale?

Article de madame Annie Bissonnette dans la section « à vous la parole » du journal *Le Droit* du 20 novembre 2006.

« UQO : abus de pouvoir syndical »

Lundi dernier avait lieu une assemblée générale du syndicat des chargés de cours de l'UQO. Un des points à l'ordre du jour était l'élection d'un comité de négociation. Avec l'échéance de la convention collective au 31 décembre, ce point était le plus important.

Il n'y a pas eu d'élections. En réalité, non pas des élections mais une procédure pour entériner un comité de quatre personnes, déjà formé depuis des mois. Devant cette procédure inhabituelle mais si commune aux us et coutumes de ce syndicat, on soutient qu'il est impossible de songer à des élections en raison des travaux déjà débutés, de la « bonne chimie des membres » et, surtout, parce qu'il s'agit d'une recommandation du conseil syndical de juin dernier (!). L'assemblée générale, en principe souveraine, n'a donc pas eu la possibilité de proposer d'autres candidatures pour procéder à de véritables élections, et s'est vue littéralement bâillonnée.

Il ne faut pas avoir peur des mots : le comité exécutif outrepassa ses pouvoirs. Si les statuts permettent un comité provisoire, pour entamer des travaux urgents par exemple, ce n'est qu'à la condition expresse qu'une assemblée générale soit convoquée le plus vite possible. Près de six mois se sont écoulés ici entre juin et novembre. « Où était ici l'urgence de former si rapidement un comité ? ». Tout cela remet en question la légitimité de ce comité de négociation, si ce n'est du comité exécutif lui-même. Devant les grands enjeux qui se dessinent pour l'UQO, ce syndicat doit cesser les débats inutiles, les demi-vérités et la confrontation stérile.

C'est seulement à ce prix que les chargés de cours de l'UQO pourront contribuer à faire rayonner une université qui a plus que jamais le potentiel d'être bien plus bien qu'une université régionale.

Annie Bissonnette

Réponse à l'article de madame Annie Bissonnette.

Il est malheureux qu'une de nos membres privilégie la voie de l'opinion publique pour exprimer son mécontentement, plutôt que de s'adresser aux élus du Syndicat. Cette lettre sème le doute quant à la crédibilité du Comité exécutif et du Comité de négociation. C'est pourquoi nous considérons essentiel d'y apporter quelques précisions, dans le but de rectifier certaines affirmations.

La lettre de Madame Bissonnette fait référence à des élections qui n'auraient pas eu lieu pour former le Comité de négociation. Or, il y a bien eu une proposition dûment appuyée par deux personnes présentes à l'assemblée générale du 13 novembre dernier. Cette proposition a d'ailleurs été votée à très forte majorité. Certes, ce que Madame Bissonnette soulève, c'est que cette proposition avait d'abord été recommandée par le Conseil syndical, instance décisionnelle entre les assemblées générales. Cependant, l'Assemblée générale est souveraine et peut donc rejeter toute proposition en provenance du Conseil syndical, du Comité exécutif ou des membres présents. Or, ce ne fut pas le cas à l'assemblée générale du 13 novembre dernier. Le Comité de négociation qui a été élu ce jour a donc toute sa légitimité.

Pour ce qui est des travaux préparatoires à la négociation, ils ont débuté bien avant les six mois que madame Bissonnette mentionne dans sa lettre. S'agit-il de le rappeler ici, nous faisons partie d'une Fédération d'enseignants et d'enseignantes où plusieurs syndicats de chargés et chargées de cours procèdent ensemble à une négociation regroupée. Les gains des uns érigent des tremplins pour les gains des autres. Le travail des vice-présidences à la Convention collective remonte à plus d'un an. Par le fait même, le Comité exécutif a été constamment sollicité pour analyser les orientations à proposer aux membres. Plusieurs rencontres du Conseil syndical ont eu lieu au printemps pour débattre des voies à privilégier. Un Comité a aussi été mandaté pour débiter des travaux, entre autres, un sondage envoyé à tous les membres pour valider ces avenues. C'est donc l'ensemble de ce processus qu'il est important de cerner.

Le comité exécutif croit fermement que chacun des membres du Syndicat des chargées et chargés de cours contribue au rayonnement de l'UQO par son engagement à une formation de qualité et à une intégration à la vie universitaire. À l'approche de la négociation entre les parties, nous n'avons qu'une aspiration : que la solidarité soit au rendez-vous.

Marc Aubé
Président du SCCC-UQO